

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les travaux de tranchée rue Salvador Allendé, réalisé par l'entreprise SATELEC,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures en ce qui concerne la circulation rue Salvador Allendé.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement seront interdits rue Salvador Allendé du **Mardi 14 Novembre 2023 au Mercredi 22 Novembre 2023 du carrefour avec la place Jean-Jaurès au carrefour avec la rue de l'Isle.**

**Article 2** : Une déviation sera mise en place dans la rue Jules Guesde, la rue des Écoles, le bas de la rue Salvador Allendé.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit rue des Écoles.

**Article 4** : Mise en place de la signalisation par l'entreprise SATELEC.

**Article 5** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SATELEC,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 13 Novembre 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **15 NOV. 2023**